



## Les centres de loisirs

Les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires, vos enfants scolarisés de 3 à 12 ans pourront être accueillis dans l'un des cinq centres de loisirs selon un périmètre défini en fonction de l'école fréquentée par votre enfant.

Les activités sont adaptées à l'âge des enfants et l'équipe d'animation vous informera du programme.

[La fiche de renseignements](#) est absolument nécessaire aux équipes d'animation, car elle comporte toutes les informations utiles et les autorisations indispensables notamment en cas d'accident. Elle doit être signée des parents. Aucun enfant ne sera accepté sans cette fiche dûment remplie.

Depuis le 1er septembre 2019 [nouveau mode de calcul des tarifs](#)

### Le déroulement des centres de loisirs :

## **L'accueil du mercredi après-midi**

Les enfants d'âge maternel et élémentaire vont à l'école le mercredi matin. Dès 11h30, les enfants qui fréquentent les centres de loisirs sont accompagnés par des animateurs et/ou des Atsem, en car ou à pied, de l'école vers l'accueil de loisirs de rattachement où ils prennent leur repas et sont accueillis l'après-midi.

Autres possibilités :

- Si les enfants ne sont pas inscrits en centre de loisirs, ils peuvent déjeuner sur différents sites (s'informer auprès de l'équipe d'animation pour connaître le site de votre enfant). Les parents doivent venir chercher leurs enfants à l'issue du repas entre 13h00 et 13h30.
- Les enfants qui déjeunent chez eux le midi doivent être accompagnés directement au centre de loisirs de rattachement par leurs parents entre 13h00 et 13h30

Les familles doivent se présenter à l'accueil afin qu'un agent note l'enfant sur les listes d'appels obligatoires. Dans le cas où l'enfant se rend seul au centre de loisirs de rattachement, celui-ci doit également signaler son arrivée à l'accueil.

Les parents viennent chercher leurs enfants après le goûter, à partir de 16h30 et avant 18h30. Ils peuvent s'informer sur le programme d'activités à l'accueil de la structure ou par l'intermédiaire de l'équipe d'animation.

Des activités et des sorties sont proposées par les animateurs et peuvent être modifiées en fonction du nombre d'enfants inscrits, des contraintes liées à l'organisation, des projets spécifiques et éventuellement en fonction de la météo.

La restauration scolaire du mercredi et les centres de loisirs sont ouverts à tous dès lors que l'inscription a été effectuée. Le repas et le goûter sont compris dans la tarification du centre de loisirs.

Les inscriptions sont obligatoires aux accueils du matin, de la pause méridienne, du soir et du mercredi durant la période scolaire. Elles se font en régie centralisée en mairie ou via le portail famille, annuellement, mensuellement ou occasionnellement avant la participation à l'activité. Elles doivent être faites impérativement avant le 25 du mois précédant la fréquentation.

## **L'accueil durant les vacances scolaires**

Les centres de loisirs fonctionnent de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

L'accès est possible jusqu'à 9h30. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants après le goûter, à partir de 16h30, sauf en cas d'animation exceptionnelle.

Les activités sont organisées en prenant en compte le rythme de vie des enfants par la création d'une ambiance « vacances » et en proposant des animations enrichissant le quotidien des enfants.

**L'inscription pour les vacances d'automne, de fin d'année, d'hiver et de printemps se fait 3 semaines avant le début des vacances scolaires. Il est possible d'inscrire son enfant, toute la journée, en demi-journée matin avec repas (départ entre 13h00 et 13h30) ou l'après-midi sans repas (arrivée entre 13h00 et 13h30).**

**Pour les vacances d'été, l'inscription se fait 4 semaines avant le début des vacances scolaires.** Il n'y a pas d'inscriptions par demi-journée durant les vacances d'été.

Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter : [la charte des temps d'accueil périscolaire de loisirs](#)

## Document(s)

[Charte d'accueil périscolaire et de loisirs](#)  
[tarifs 2019 périscolaire restauration scolaire](#)

## Contact

[Direction des accueils périscolaires et de loisirs](#)

Mairie de Trappes-en-Yvelines

1, place de la République

78190 Trappes

[01 30 69 16 40](tel:0130691640)

Lundi : 14h-19h30

Mardi au vendredi : 8h45-12h et 14h-17h